

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS  
ANNONCES :  
25 centimes la ligne.  
RÉCLAMES :  
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.  
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ABONNEMENT :  
A Cahors : bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Un trimestre, 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Un trimestre, 5 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 21 Mars 1868.

## BOURSE DE PARIS.

	R <sup>o</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 19 mars.....	69 20	99 25
Du 20.....	69 15	98 75
Du 21.....	69 20	98 45

## BULLETIN.

L'article 8 de la loi sur les réunions a été adopté jeudi par le Corps-législatif à une majorité de 185 voix contre 47. Cet article est l'un des plus importants du projet de loi ; il traite spécialement des réunions électorales. On n'est pas sans s'inquiéter dans les diverses nuances politiques, de son application aux prochains scrutins.

M. de Tillancourt avait proposé un amendement tendant à conférer le droit de réunion aux électeurs d'un membre du conseil général ou du conseil d'arrondissement. 160 voix contre 65 ont désapprouvé cette proposition.

Le titre III du projet de loi est relatif aux dispositions générales. L'article 9 en particulier règle les punitions qui sont la sanction de la loi. Sur la demande même du gouvernement cet article a été renvoyé à la commission, parce qu'il engageait outre mesure la responsabilité des signataires de la déclaration.

L'article 10, fixant les pénalités incrites au titre I<sup>er</sup> du projet de loi sur les réunions, puis les articles 11 et 13 ont été votés hier par le Corps-législatif. Avec l'adhésion de la commission et du gouvernement, l'article 12, édictant la privation des droits électoraux, a été retiré. C'est la répétition de ce qui s'est passé pour l'article 12 de la loi sur la presse.

La discussion s'est particulièrement animée sur l'article 14, ainsi conçu :

« Le Préfet de police à Paris, les Préfets dans les départements peuvent ajourner toute réunion qui leur paraît de nature à troubler l'ordre ou à compromettre la sécurité publique. L'interdiction de la réunion ne peut être prononcée que par décision du ministre. » Après

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 mars 1868.

## L'HOTEL D'ANDYMION.

I.

René Dervieux ressemble au premier venu. Il n'est ni grand ni petit, ni blond ni brun, ni bête ni spirituel. Il ne se distingue que par sa chevelure qu'il a conservée entière, malgré ses trente ans et qui, en ce temps de calvitie précoce, paraît presque un phénomène.

Un matin de l'hiver dernier, René semblait très-préoccupé. Contrairement à ses habitudes, il s'était levé à sept heures et arpenta à grands pas son appartement.

Tout-à-coup il s'arrêta, se frappa le front, comme c'est la coutume lorsqu'on a trouvé une solution quelconque, puis, prenant son chapeau, se rendit chez son ami Maurice.

— Mon cher, dit-il en secouant violemment la main de ce dernier réveillé en sursaut, je viens te demander un service.

— Qu'y a-t-il ? balbutia Maurice, tout prêt à se

La reproduction est interdite.

un remarquable discours de M. Pinard, l'article a été adopté à une majorité de 191 voix contre 31. La Chambre a aussi voté l'article 15, le dernier du projet de loi.

Il ne restait plus à statuer que sur l'article 9, renvoyé à la Commission. Il a dû être discuté et voté aujourd'hui samedi, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

M. de Kervéguen a été entendu hier par la commission saisie de la demande en autorisation de poursuites dirigées contre lui. Aujourd'hui, MM Bertin, Buloz, Emile de Girardin et Peyrat seront admis à présenter leurs explications.

Le Sénat a examiné hier une pétition demandant que le gouvernement français intervienne auprès du gouvernement italien pour sauvegarder les intérêts de la société du canal Cavour. Une sentence arbitrale étant intervenue pour affirmer les droits des obligations, l'ordre du jour a été adopté.

A Londres, on continue à s'occuper du discours de M. Gladstone sur les privilèges exorbitants de l'Eglise anglicane en Irlande. Les protestants du nord se montreront très-mécontents. Ils auront beau faire, M. Disraeli sera forcé d'amener ses amis politiques, les conservateurs, à accéder aux vœux du peuple irlandais. Une correspondance anglaise dit : « Sans doute, on peut invoquer la consécration des siècles dans l'intérêt de l'Eglise anglicane, mais son existence n'est pas moins une monstrueuse anomalie. »

Les féniens craignent qu'on ne les oublie. De temps en temps, ils se rappellent à notre mémoire par quelque méfait. Hier, de grand matin, une bande d'insurgés a attaqué la maison du magistrat Alexandre Glasgow, à cinq milles de la cité. Les agresseurs ont essayé de forcer la porte d'entrée, demandant des armes. Le concierge resta dans la cour, prêt à faire feu sur le premier envahisseur. Les agresseurs eurent peur et s'enfuirent.

C'était hier la fête de Saint Patrick en Irlande, on craignait des attaques ; les postes avaient été doublés ; jusqu'ici aucun fait de violence ne nous est parvenu.

Un pamphlet anonyme publié à Cassel fait

rendormir.

— Connais-tu les d'Andymion ?

Un léger bruit de respiration qui menaçait de se convertir bientôt en ronflement sonore fut la seule réponse de Maurice.

— Ah ! c'est ainsi que tu reçois un ami qui t'appelle à la rescousse, poursuivit René. Je vois qu'il faut recourir aux grands moyens...

Il saisit une carafe, et l'inclinant sur la tête du dormeur :

— Je ne réclame qu'une seconde d'attention, s'écria-t-il. Si tu ne me l'accordes pas, je t'hydrothérapise !

Cette menace produisit son effet.

Maurice se frotta les yeux, se mit sur son séant et dit en levant la main en forme de bouclier :

— Retire ta carafe... de Damoclès, je suis prêt à l'écouter. Que me veux-tu ?

— Connais-tu les d'Andymion ? répéta René.

— Comment, c'est pour me faire une pareille question que tu viens me réveiller à une heure aussi indue ?

— Réponds sans ambages, ou gare la douche !

— Eh bien ! oui, je les connais. Après ?

— Alors, tu peux me sauver la vie !

— En vérité !

— Sans doute. Les d'Andymion donnent un bal samedi prochain, il faut absolument que j'y assiste, et je compte sur toi...

— Tu as tort.

— Refuserais-tu de me servir ?

— Je ne puis t'être d'aucune utilité, car les d'Andymion, je ne les connais que de vue... Je rencon-

beaucoup de bruit en Prusse ; les arrestations des auteurs et propagateurs supposés se multiplient.

Le Sénat américain, constitué en cour suprême de justice pour le procès de M. Johnson, a nommé M. Chase grand juge. Tous les sénateurs ont prêté serment de rendre une justice exempte de toute partialité à l'égard de M. Johnson.

La convention républicaine du Maryland a choisi le général Grant pour candidat à la présidence.

Des troubles ont éclaté à Ward-Island, près de New-York, par suite de démêlés entre des irlandais et des allemands.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

## Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence 18 mars.

On écrit de Rome le 17 : En remettant le chapeau rouge au cardinal Bonaparte à l'ambassade de France, de la part du Pape, en présence du personnel de l'ambassade, des députations du clergé de St-Louis et de l'Académie de France, des officiers français et des principales notabilités romaines et étrangères, Mgr Ricci, camerier de Pie IX, a déclaré que le Pape avait conféré au prince la dignité cardinalice, non-seulement pour récompenser ses services, mais pour honorer en même temps la généreuse nation si dévouée au St-Siège, et le souverain illustre qui ont déjà rendu de si éclatants services à la Papauté.

Vienne, 19 mars.

La Gazette officielle annonce que le nouveau projet de loi sur l'armée, rédigé sur des bases communes aux deux parties de l'Empire, sera prochainement achevé.

Des délibérations s'ouvriront bientôt entre les deux ministères, au sujet de l'introduction uniforme de la nouvelle loi dans les deux parties de l'Empire.

## LA BROCHURE IMPÉRIALE.

On attendait depuis plusieurs jours, avec impatience, la publication d'un document préparé à l'imprimerie impériale et auquel une origine auguste donnait un caractère éminemment politique. Ce document qui est intitulé : *Les titres de la dynastie napoléonienne* et qui a pour épigraphe : *Vox populi vox Dei*, réunit dans cinquante-quatre pages in quarto, les diverses manifestations de la volonté nationale qui, sous les deux républiques et sous les deux empires, ont fondé la dynastie des Napoléon.

tre quelquefois le comte dans le monde, au théâtre, aux courses, au bois ; mais nos relations ne vont pas même jusqu'au coup de chapeau. Je n'ai pas été présenté... Cela dit tout.

— Au moins as-tu quelque ami reçu dans la maison.

— Du tout. L'hôtel d'Andymion ne reçoit qu'un petit nombre d'élus.

— Diable ? comment m'en faire ouvrir les portes ?

— C'est donc bien nécessaire ?

— Juges-en. D'abord je vais te confier un secret...

— A quoi bon ?

— Tu comprendras alors pourquoi je tiens tant à aller à ce maudit bal.

— Allons, confie-moi ton secret, puisque c'est indispensable.

— Tu sais, mon ami, que je suis allé, cet été, aux Pyrénées et que j'y ai rencontré madame de Tonnerieux...

— A laquelle tu as fait un doigt de cour.

— Qui te l'a dit ?

— Toi-même. Tu m'as parlé de cette dame une centaine de fois, sans reproche.

— Que veux-tu ? je n'ai qu'elle en tête... Mais entamons le récit que je te dois.

— Oh ! ne te presse pas... Tu pourrais aussi bien l'acquiescer un autre jour.

— J'ai bien envie de reprendre la carafe.

— Reprends le chemin des Pyrénées, puisqu'il faut absolument que tu y reviennes. Tu disais donc que madame de Ténériffe...

— Madame de Tonnerieux.

— C'est juste. Le pic Poset m'a fait penser au pic

Un premier chapitre relatif au consulat décennal, rappelle les formes dans lesquelles fut votée la Constitution de l'an VIII (15 décembre 1799) sanctionnée par 3,911,007 suffrages contre 1,562, alors que les constitutions de 1793 et de l'an III n'avaient pu obtenir, la première que 1,801,918 voix contre 11,600 et la seconde 1,057,390 contre 49,977. La nomination du général Bonaparte, en qualité de premier consul, fut ratifiée à la majorité de près de quatre millions de suffrages. Bientôt après, le 3 août 1802, la nation tout entière proclamait le consulat à vie. « Jamais, ainsi que l'exprime l'histoire de M. Thiers sur le consulat, jamais gouvernement n'avait obtenu un tel assentiment et ne l'avait mérité au même degré. » Le 1<sup>er</sup> septembre 1804, l'Empire était enfin acclamé par 3,321,675 voix contre 2,577 qui, ainsi que le déclare encore M. Thiers, étaient placées là, comme pour « prouver la liberté dont les électeurs avaient joui. »

En ce qui concerne le second empire, les chiffres contenus dans le travail que nous analysons, ne sont pas moins éclatants. Le prince Louis Napoléon, nommé représentant du peuple à la constituante de 1848 par cinq départements réunit, le 10 décembre de la même année, 5,587,759 suffrages contre 1,474,687 donnés au général Cavaignac et 381,026 obtenus par M. Ledru Rollin. Le 20 décembre 1851, la majorité était plus considérable encore : 7,473,431 voix sur 8,151,689 prouvaient pour dix ans la présidence du sauveur de la France. Enfin le second empire fut voté par 7,824,189 voix sur 8,140,660 exprimées. L'unanimité ne faisait que s'affirmer de plus en plus en faveur de notre glorieuse dynastie.

L'opposition, à l'élection présidentielle, avait été en 1848, de 1,918,841 voix ; au 20 décembre 1851, elle n'était plus que de 641,351 ; pour la création de l'Empire, elle se trouvait réduite à 253,145.

Mais ce qui résulte avant tout de cet exposé, c'est que six fois dans un demi-siècle la dynastie napoléonienne a reçu la consécration du suffrage national. L'oncle et le neveu ont parcouru le même cycle historique. L'un et l'autre ont tiré la France des abîmes ; acclamés chacun trois fois, ils ont passé par le pouvoir à temps, bientôt prorogés, et tous deux se sont assis sur un trône qu'ils ont trouvé vacant. Le consulat et la présidence ont abouti également à l'empire. Spectacle unique dans l'histoire, à cinquante ans de distance, à travers tant d'événements qui l'ont comprimée, la volonté populaire, comme un fleuve longtemps disparu

de Ténériffe, et la langue m'a fourché tout naturellement. Eh bien ! madame de Tonnerieux...

— Madame de Tonnerieux, en quittant les Pyrénées, se rendit en Bretagne, où elle a une terre magnifique. Et je revins tristement à Paris.

— Et tu l'attends toujours ?

— Non, mon ami, je ne l'attends plus. Hier soir, aux Variétés, je pensais mourir de bonheur en l'apercevant dans une loge avec une de ses parentes. Aussitôt que je fus remis de mon émotion, j'allai la saluer, et elle me fit signe de m'asseoir auprès d'elle. Je la dévorai des yeux pendant toute la représentation. Le spectacle terminé, elle me dit de sa voix la plus gracieuse : « Samedi prochain, je vais au bal chez les d'Andymion ; je compte sur vous pour m'y conduire. Venez me prendre à dix heures. » Puis elle s'éloigna. Comprends-tu, à présent, ma perplexité ? Je ne puis aller à madame de Tonnerieux que je n'ai pas mes entrées chez les d'Andymion. Et comment les conquérir !

— Ah ! dame, si tu ne comptes pas au moins un croisé parmi tes ancêtres, il n'y faut pas penser. Ce n'est pas tout ; il importe encore qu'aucun des tiens n'ait pactisé avec les gouvernements que le noble faubourg qualifie de révolutionnaires...

— Diable ! diable ! mes ancêtres ne remontent pas plus haut que mon grand-père qui a fait sa fortune dans les huiles, et mon père a été député sous Louis-Philippe, député du centre, qui pis est.

— Tu oublies ton oncle, qui est conseiller d'Etat. Et moi j'oubliais de te poser deux ou trois questions qui ont leur importance : As-tu vidé ton porte-monnaie dans le tronç destiné au denier de Saint-Pierre ?

dans les sables, rejaillit des couches profondes de la société et reprend son niveau d'indépendance et de grandeur nationale.

Le plébiscite de 1852 répond, comme un écho, au plébiscite de 1804. Les quatre millions de votes, qui faisaient l'étonnement des historiens, se sont élevés à huit millions et celui qui était appelé au trône, en vertu des constitutions du premier empire, devient le chef du second empire, réunissant dans sa personne les droits de l'hérédité et ceux de l'élection.

De 1799 à 1804, Napoléon 1<sup>er</sup> a reçu dix millions de suffrages. De 1848 à 1852, Napoléon III en reçoit vingt millions. Trente millions de bulletins signés par le peuple français, voilà les titres de la dynastie napoléonienne.

Ces grandes assises servant de base au gouvernement des Napoléon, une fois constatées, le travail dont nous cherchons à indiquer l'ensemble, entre dans l'examen des éléments principaux dont se compose notre constitution actuelle. Une partie de ces éléments est mobile, progressive, modifiable, suivant les besoins de la société, et relève de l'appréciation et de l'autorité du Sénat. L'autre partie, constante, permanente, constitue les bases fondamentales du pacte intervenu entre la nation et la dynastie. Il en résulte que cette dernière partie de la constitution ne pouvant être modifiée que par un plébiscite, il faut des circonstances extraordinaires et de longs intervalles pour qu'on puisse raisonnablement y introduire des modifications. C'est là que se trouve la conclusion la plus importante; car après avoir constaté tous les avantages de nos institutions comparées à celles des régimes passés, elle établit avec un grand sens qu'il faut se déshabituer de cette manie des partis, de vouloir retoucher sans cesse les grandes lois qui assurent depuis 17 années la prospérité de la France.

Pour extrait : A. Layton.

LE BUDGET.

Examinons brièvement, avec le respect qui lui est dû, ce personnage obèse. Il vaut mieux que sa réputation. C'est-à-dire qu'on doit l'apprécier pour les services qu'il rend en même temps que pour les sacrifices qu'il réclame. L'impôt bien employé selon le mot très-juste quoique très-blâmé de M. Humann, est un placement. Routes et chemins, écoles et presbytères, industrie et commerce, fermes-modèles et instituts agronomiques : argent qui rapporte au denier vingt. Là où le bât blesse, c'est pour les dépenses militaires. On en reconnaît la nécessité pour le soin de l'honneur et de la sécurité du pays, mais le désir est grand qu'elle soient diminuées le plus tôt, le plus largement possible.

Le budget rectifié de 1868 comprend, au chapitre des dépenses ordinaires, les augmentations suivantes : Département de la guerre, 49,538,528 fr. ainsi répartis : Accroissement de l'effectif de l'armée, 17,260,929 fr.; entretien de chevaux chez les cultivateurs 975,000 fr.; supplément aux ordinaires de la troupe 5,319,913 fr.; organisation de la garde nationale mobile, 5 millions; élévation accidentelle du prix du pain et des fourrages 20,815,666 fr.; achat de cartes au dépôt de la guerre, 10,000 fr. indemnités aux généraux et officiers des états-majors 85,000 fr.

Marine et colonies, 6,702,038 fr. dont 5,211,838 fr. pour insuffisance dans les évaluations budgétaires et 1,490,200 fr. pour l'exécution de la nouvelle loi sur l'armée.

Le ministère de l'instruction publique recevra 4,314,600 fr. savoir pour l'exécution de la dernière loi primaire 4,200,000 fr.; bibliothèques scolaires 100,000 fr.; écoles des Chartes et Faculté des sciences 14,600 fr.

Le département de l'Agriculture, Commerce et Travaux publics est inscrit pour 550,000 fr. destinés à l'entretien des routes et ponts et à la publication des cartes géologiques.

As-tu chaudement appuyé l'encyclique et assisté régulièrement aux offices du mois de Marie dans la chapelle du sacré-cœur ?

— Hélas ! non. Je suis un misérable libre penseur.

— Alors, mon pauvre René, tu es irrémédiablement perdu.

— Il ne me reste plus qu'à me brûler la cervelle ?

— Tu vas un peu trop loin. Prends ton courage à deux mains et confesse ton cas à madame de Tonnerre.

— Mais ce serait confesser une véritable infériorité sociale, élever de mes propres mains une barrière insurmontable. Il faut que je trouve autre chose. J'ai huit jours devant moi. Dans l'espace de huit jours, il passe bien de l'eau sous le pont et des idées par la tête. Au revoir, mon cher Maurice.

— Au revoir, mon cher René, et bonne chance.

— M'en veux-tu de l'avoir réveillé ?

— Certes oui; parce que tu m'as réveillé inutilement, puisque je n'ai pas pu ouvrir un avis à ta convenance. Mais je vais me rendormir, et, pour te prouver que ma rancune n'est pas de longue durée, s'il me vient en rêve quelque bonne inspiration, je t'en ferai part.

René n'était pas descendu dans la rue que Maurice, repeletonné sous ses couvertures, commençait déjà à rentrer dans le domaine des songes, par dévouement pour son ami.

II.

René marcha tout droit devant lui, comme un homme qui espère tout du hasard. Il aboutit au Pa-

Justice 17,000 fr.; translation de la Cour de cassation dans les nouveaux bâtiments du palais.

Cultes, 100,000 fr. applicables au traitement du clergé paroissial.

Affaires étrangères 150,000 fr. pour le service des chancelleries consulaires.

Intérieur 1,735,000 fr.

Finances 725,448 fr., dont 300,000 fr. pour compléter la subvention de la Légion d'honneur, 15,440 fr. pour l'acquittement des centimes communaux par les forêts de l'Etat.

Maison de l'Empereur et Beaux-arts, 72,000 fr. rétablissant une réduction faite sur le service des haras et reconnue préjudiciable aux intérêts de l'élevage.

Terminons là, pour aujourd'hui, ces indications. Elles ont trait à une situation motivée par des sacrifices qui ne pouvaient être éludés sans offense pour l'honneur, sans abandon des intérêts de la patrie. Ceci est le passé militant. La période du calme commence. Le gouvernement de l'Empereur, on lui doit cette justice, n'épargne aucun effort pour la consolider à l'extérieur et à l'intérieur. Il ne saurait mieux répondre aux vœux de l'opinion publique.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans la France sous la signature de M. Pradier-Fodéré :

« Des nouvelles relatives aux opérations de la révision pour la garde nationale mobile, dans les départements, continuent à être excellentes.

« Les renseignements qui nous parviennent aujourd'hui de la Mayenne, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Loire-Inférieure, du Var, de l'Ardèche, du Lot, de l'Ain, de la Manche, du Bas-Rhin, etc., constatent que partout les opérations s'accomplissent avec beaucoup de calme.

« On nous écrit particulièrement de Blois, qu'au début de chaque séance, le secrétaire général de la préfecture explique la loi à tous les jeunes gens qui l'ont parfaitement comprise et déclarent qu'ils sont heureux de mettre leurs forces au service du pays. Le nombre des jeunes gens qui se font inscrire comme soutiens de famille est bien loin d'atteindre les dix pour cent accordés par la loi.

« A Woerth, dans le Haut-Rhin, les opérations de la révision ont donné lieu à une manifestation les plus patriotiques. M. le sous-préfet, accompagné des membres du conseil de révision a été reçu par les jeunes gens appelés à faire partie de la garde nationale mobile, aux cris de : *Vive la France ! Vive l'Empereur !* La compagnie des francs-tireurs servait d'escorte au cortège. »

PATRIE.

La Patrie s'exprime ainsi, sous la signature de M. Ernest Dréolle, au sujet du projet de loi relatif aux révisions publiques :

« Ce n'est un secret pour personne que cette réforme législative préoccupe vivement la majorité, et qu'elle y voit, non pas un danger, mais des éléments d'agitation, dont-elle sent qu'elle sera responsable devant le pays. Cette préoccupation, nous la partageons, nous aussi, mais avec moins d'inquiétudes. Et ce sont surtout, disons-le avec franchise, les critiques de l'opposition qui, en nous faisant mieux ressortir le mécanisme de la loi, éloignent pour nous toute appréhension, ces critiques portant sur chacune des garanties dont la législation entoure la liberté nouvelle, il ressort clairement de cet examen minutieux

l'ais-Royal, et, chemin faisant, à travers les galeries, passa machinalement en revue les boutiques. Il s'arrêta devant les vitrines d'un graveur, où s'étaient de superbes empreintes de cachet en cire rouge et de splendides cartes de visite armoriées. Mais ce qui le frappa surtout ce fut une carte d'invitation ainsi conçue, laquelle lui fit l'effet d'une provocation ironique :

Monsieur le comte et Madame la comtesse d'Andymion prient M. de leur faire l'honneur de venir passer la soirée chez eux, samedi 28 Janvier, On dansera.

Il regardait avec envie ce carré de carton lithographié, auquel il manquait si peu de chose, pour combler ses vœux.

Au bout d'un moment, rassemblant ses pensées, il secoua la tête d'un air qui pouvait se traduire par *erueka*, et entra résolument chez le graveur.

— Combien de temps, demanda-t-il, vous faut-il pour me faire un cent de cartes de visite ?

— Cela dépend, répondit le marchand : les voulez-vous armoriées, ou non ?

— Armoriées, répartit Maurice, non sans rougir un peu. Mais je désirerais un blason de fantaisie....

— J'ai votre affaire : on m'en a commandé un qu'on n'est pas venu chercher et que je puis vous céder. Voici quel il est : *Ecartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de sinople à quatre papillons d'argent, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'or à douze têtes de nègre au naturel.* Cela vous va-t-il ?

— Parfaitement.

— Dans ce cas, vous pourrez être servi très-rapidement.

— Je vous avertis que je pars demain soir. Je

que les mesures prises devront suffire à préserver, de l'abus l'exercice du droit, et à arrêter l'abus s'il venait à dépasser le droit. »

SIÈCLE.

On lit dans le Siècle, sous la signature de M. André Pasquet.

« Si l'on voulait faire avec impartialité l'historique des réunions, il serait facile de constater que plus d'un orateur violent et acerbe ne montait à la tribune que pour la discréditer.

« Dans l'état actuel des esprits, si la démocratie veut faire des réunions un instrument de progrès et de civilisation, elle doit s'attacher non pas tant à convaincre ses amis qu'à désarmer ses ennemis par la régularité de ses mouvements, la modération de sa tenue et l'impartialité de ses discussions.

« S'il faut dire toute notre pensée, les réunions doivent éviter le bruit, le tumulte, les exagérations, les paroles passionnées et irritantes. En un mot, elles doivent se faire tolérer par leurs adversaires. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Une 3<sup>e</sup> revue de troupes devait avoir lieu aujourd'hui, dans la cour du Carrousel, elle a été contremandée à cause du mauvais temps.

— La commission du Sénat chargée de l'examen du projet de loi sur la presse, s'est réunie hier. On croit que le rapport sera déposé dans les premiers jours de la semaine.

— Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— On mande de Reims que la situation de Mgr Landriot s'est beaucoup améliorée.

— D'après une correspondance de Londres, une amnistie générale en faveur de tous les condamnés politiques fénians serait proclamée à l'occasion du voyage du prince de Galles en Irlande.

— MM. Edmond About et de Najac sont arrivés hier à Paris, venant d'Egypte.

— Une lettre de Rome confirme, en la rectifiant, la nouvelle d'une démarche de l'ex-roi de Hanovre auprès du Saint-Siège, en vue d'une résidence à Rome pour le cas où il subirait une pression trop forte de la part de la Prusse. Le Pape a répondu que la ville de Rome appartenait à toutes les infortunes. Il est inexact que la cour de Rome ait fait pressentir la pensée du cabinet de Berlin à ce sujet.

— Il est de nouveau question, paraît-il, de remettre complètement au Préfet de police la direction de la sûreté générale dans l'Empire, c'est-à-dire de rendre ce service tout à fait distinct et indépendant du ministère de l'Intérieur.

Le transfèrement du théâtre Lyrique à la salle Ventadour est chose terminée. La troupe de M. Carvalho a joué avant-hier le Faust de Gounod. Malgré l'émotion inséparable d'un premier début le succès a été complet. Mme Miolan s'est surpassée dans le rôle de Marguerite.

— Marseille 18 mars. — Les lettres de Constantinople sont du 11. Les journaux ont publié des extraits du Livre rouge turc concernant la Crète. Le premier document con-

tiendrais à avoir mes cartes à midi ?

— Vous les aurez. Mais veuillez me dire vos noms, prénoms et qualités.

— Chevalier Joachim-René Dervieux.

— Avec une apostrophe, répéta René, en s'efforçant de faire bonne contenance.

— Et à quelle adresse ferai-je l'envoi à monsieur le chevalier ?

— Je passerai moi-même.

Le marchand s'inclina, puis il se dit, lorsque son nouveau client fut sorti :

— A n'en pas douter, c'est un chevalier de contrebande. J'aurais dû me faire payer d'avance, car ce pourrait être aussi un chevalier d'industrie.

Pendant ce court monologue, René se dirigeait du côté du boulevard des Italiens.

Il alla déjeuner au café Anglais, où il rencontra plusieurs de ses amis, à qui il demanda, comme à Maurice, s'ils connaissaient les d'Andymion. Mais il ne fut pas plus heureux qu'avec ce dernier.

Décidément, il ne pouvait se reposer que sur lui.

Le lendemain, au moment même où le canon du Palais-Royal sonnait midi, il entra chez le graveur. Celui-ci lui remit son paquet de cartes, et, en le voyant s'éloigner, dit à sa femme :

— En voilà un que je reverrai certainement bientôt en police correctionnelle. Cela me dérangera, mais cela me rapportera une réclame dans les journaux.

(La suite au prochain numéro.)

tate la tolérance du gouvernement pour l'exercice public des divers cultes. Le gouvernement y déclare qu'il s'abstient de toute propagande musulmane et repousse les reproches de la Russie.

Le Secrétaire des Etats-Unis, M. Seward, a écrit à Son Altesse Fuad-Pacha, ministre des affaires étrangères, pour lui exprimer ses regrets de la publicité donnée en Amérique à la dépêche du ministre des Etats-Unis à Constantinople, M. Morris, dépêche où sont reproduits les faux bruits qui ont couru sur l'état mental du Sultan. Le ministre déclare prendre sur lui la responsabilité de cette publication qui est le résultat d'une inadvertance.

A la suite de cette déclaration, Fuad-Pacha a repris des relations bienveillantes avec M. Morris.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
22	Diman.	Latare.	
23	Lundi.	s Victorien.	Montcuq, St-Germain.
23	Mardi.	s Artémon.	Feycelles.
25	Mercredi.	Annonciation.	
P. Q. .... le 1, à 6 h. 25 du soir. P. L. .... le 8, à 9 h. 43 du matin. D. Q. .... le 15, à 9 h. 26 du matin. N. L. .... le 23, à 2 h. 30 du soir.			

Les opérations de la révision de la garde nationale mobile se terminent aujourd'hui même dans le département; les sages populations du Lot ont donné, à cette occasion, une nouvelle et éclatante preuve du patriotisme qui les anime.

Un petit nombre de jeunes gens ont demandé à être visités ou à être dispensés comme soutiens de famille, et nulle part, ne s'est produit le plus léger signe d'appréhension.

Dans tous les cantons, M. le Préfet a été reçu par les Maires et les autorités témoignant hautement de leurs meilleurs sentiments. C'est ainsi qu'à Castelnau, tous les Maires, les fonctionnaires, les membres de la Société de Secours-Mutuels, etc, attendaient M. le Préfet à l'entrée de la ville et l'ont reçu aux cris de *Vive l'Empereur ! Vive M. le Préfet !* M. le Maire de Castelnau, membre du Conseil général, au nom de ses concitoyens, a dit à M. le Préfet quel dévouement et quelle reconnaissance envers le Chef de l'Etat animaient la population du canton.

M. le Préfet a répondu qu'il était profondément touché du cordial accueil qui lui était fait, et que les sympathiques témoignages qui s'adressaient à sa personne, il devait, avant tout, les considérer comme l'expression des sentiments de dévouement à l'Empereur dont il est fier d'être le représentant dans le département du Lot.

Maires et adjoints nommés par arrêté préfectoral du 18 mars 1868 :

GIGOUZAC. — Maires M. Miquel (Jean-Baptiste), adjoint, en remplacement de M. Veyssières, décédé.

Adjoint. — M. Lasvignes (Jean), conseiller municipal.

CALAMANE. — Maire M. Lafargue (Baptiste), adjoint, en remplacement de M. Valette, démissionnaire;

Adjoint. — M. David (Antoine), conseiller municipal.

LEBREIL. — Maire M. Taurand (Jean) conseiller municipal, en remplacement de M. Lespinet, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral, en date du 16 mars 1868, ont été nommés instituteurs communaux :

MM. Meulet (Jean), au Bastin.  
 Fortet (Jean), à Cambayrac.  
 Besson (Auguste), à Mercuès.  
 Bessac (Prosper), à Lentillac.  
 Clary (Edouard), Peyrilles.  
 Berger (Baptiste-Victor), à Mauroux.  
 Delrieu (Pierre-Prosper), à Cassagnès.  
 Fouchet (Aristide), à Lauzès.  
 Graceti (Antoine), à Latouille.  
 Dardès (Denis), à Pomarède.

Instituteurs auxiliaires :

MM. Mourgues (Cyprien), à St-Matré.  
 Sabrié (Jean), à Nadillac.  
 Ruamps (Victor-Frédéric), à St-Pantaléon.

On a découvert un faux cachet fabriqué à Milan, relativement aux graines de vers à soie japonaises. Les éleveurs doivent donc vérifier avec soin l'exactitude du cachet apposé sur les cartons. Un exemplaire du cachet officiel est déposé à la Préfecture, bureau d'Administration générale ainsi que dans chacune des Sous-Préfectures du département.

— L'administration des lignes télégraphiques vient de régler ainsi qu'il suit la petite tenue de ses fonctionnaires et agents : tunique de drap bleu de roi, boutonnant droit avec parements bleu flore, pantalon de drap même couleur, avec bande bleu flore, képi en drap... sabre d'infanterie avec poignée et fourreau d'acier, ceinturon en cuir avec plaque argentée, etc., etc.

UNE VIVE ALERTE.

Il s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi un petit incident nocturne que nous croyons fait pour intéresser nos lecteurs. Vers onze heures du soir, — minuit ! l'heure de prédilection des fantômes et des revenants en chair et en os, n'était pas loin, — on vit une lumière briller à travers les fenêtres de l'ancienne maîtrise de la Cathédrale. Quelle était la main qui la portait ? Ce devait être celle d'un voleur ; cette conclusion paraissait évidente. Mais si c'était celle d'un voleur, il fallait l'arrêter et lui faire achever la nuit dans un autre local plus convenable pour lui ; cette autre conclusion n'était pas moins irrésistible.

Un menuisier voisin, qui commençait à goûter les douceurs du repos, éveillé en sursaut par le veilleur dont la vigilance allait préserver notre Cathédrale d'un coup de main hardi, trouva, heureusement pour lui, sa prudence assez tôt éveillée aussi pour lui conseiller une utile mesure de précaution, celle de se faire prêter main forte tout d'abord. Il y fut largement procédé. Vers minuit, 12 hommes, armés de bâtons par le prévoyant menuisier, mais armés un peu trop à la hâte, puisque ce qu'ils avaient en main, pour la plupart, c'était ces baguettes longues et flexibles qui sont la matière première des plafonds, se dirigeaient intrépidement et en colonne serrée à l'assaut de la maîtrise. Deux sentinelles, — la prudence avait encore ici suggéré le pluriel au lieu du singulier, — furent placés à chacune des portes extérieures ; les deux portes intérieures de la sacristie et leurs quatre serrures furent ouvertes et l'escalier rapidement monté. Il y eut ici, dans le drame solennel que nous racontons, un entracte imprévu : la clef de la porte de la maîtrise avait été oubliée. Le voleur profita du temps employé à la chercher et à la porter pour recommander son âme à Dieu. Sa prière fut écoutée par le ciel, trop clément cette fois, car lorsque la troupe fit son entrée dans la salle enfin ouverte, le voleur avait miraculeusement disparu. Il avait cependant oublié d'éteindre la lumière accusatrice : elle éclairait dans une maison voisine la chambre et la fenêtre d'un pauvre malade que sa tante veillait assise auprès de son lit. Par une disposition singulière, cette fenêtre étant placée sur une même ligne droite avec les deux fenêtres de la maîtrise, les reflets de la veilleuse les avaient traversés toutes les trois et avaient fait croire à l'exécution d'un dessein pervers et sacrilège.

Nous n'ajouterons à ce récit qu'une courte réflexion. Aux généraux de cette campagne nocturne et si vaillamment conduite, qu'a-t-il manqué pour se couvrir de gloire ? Une seule chose, la présence de ce qu'ils redoutaient, un voleur. Pourquoi le lendemain avaient-ils la tête basse au lieu de la porter haute et fière ? Hélas ! il n'y avait pas eu de voleur. Shakespeare a écrit une pièce célèbre à laquelle il a donné le titre : *Beaucoup de bruit pour rien*. Nous voudrions, qu'après toutes les tentatives de vol, on pût dire avec aussi peu d'exagération qu'après celle dont le récit a égayé nos lecteurs et défrayé notre chronique : *Beaucoup de bruit pour rien*.

» Depuis un an à peine, vous vous trouvez dans notre diocèse et déjà vous avez eu de nombreuses occasions de remarquer l'enthousiasme et le bonheur que votre présence produit au milieu de toutes nos populations. Il ne pouvait en être autrement ; le renom de votre générosité, de votre mansuétude, de votre fermeté, de vos vertus vous avait précédé parmi nous, aussi bien que l'expression de l'amour et des regrets profonds d'une cité entière où vous laissez le souvenir des meilleurs exemples et d'œuvres multipliées d'inéprouvable bienfaisance. Il n'en fallait pas tant pour se faire aimer des populations de l'antique province du Quercy qui ont toujours aimé les âmes grandes et généreuses, et pour être le bien venu dans cette commune qui a fourni à l'Eglise deux cardinaux-légaux, six évêques, et au Sacré Collège de nombreux prélats ; de cette commune dont les anciens barons délivrèrent, à l'époque féodale, l'église de Cahors des barbares qui la désolaient, et méritèrent par ce service héroïque d'être choisis plus tard pour ses défenseurs, ses prévôts.

» Aussi, Monseigneur, les magistrats municipaux et le conseil municipal de Castelnau attendaient-ils avec impatience le moment où ils pourraient joindre leurs acclamations à celles qui retentissent de tous côtés. Ils se présentent avec le clergé, le juge de paix et son greffier, le conseil de fabrique, les fonctionnaires et les notables qui tous ont voulu offrir leurs hommages et rendre leurs devoirs à leur père, car par votre caractère sacré comme par l'affection que vous nous témoignez, vous êtes vraiment bien notre pasteur, notre père.

» Tels sont, Monseigneur, les sentiments que vous trouverez ici sur tous vos pas, et que je suis heureux de pouvoir vous exprimer au nom des personnes honorables qui m'entourent et de toutes nos populations.

» Entrez, dans notre petite ville au milieu d'une foule impatiente de vous accueillir, et si nous n'avons pu déployer devant vous le luxe et tout l'appareil des grands centres, nous vous offrons du moins, des cœurs pleins d'un profond respect que seul peut égalier notre dévouement sans bornes pour vous, Monseigneur, et le service de vos œuvres.

Monseigneur a répondu quelques paroles bienveillantes avec la grâce qui le caractérise, puis il a fait son entrée dans la ville.

Le plus beau spectacle s'offrait à la vue par la suite de la perspective de la grande rue. Les murs des maisons étaient décorés de guirlandes de verdure qui contrastaient de la manière la plus heureuse avec leur style moyen-âge.

Jamais peut-être les manifestations n'avaient été plus éclatantes : toutes les demeures étaient pavisées ; chaque fenêtre, chaque lucarne avait son signe de fête. Tous les étages étaient dessinés par des encadrements de bois et orné avec une exquise élégance d'inscriptions, de tableaux, d'oriflammes. Les côtés de la rue étaient reliés entre eux par des guirlandes de verdure et de fleurs qui pour n'être pas naturelles n'en avaient pas moins d'éclat : elles étaient disposées avec le goût le plus remarquable et formaient comme un berceau au dessus de Monseigneur.

A l'entrée de la place, se dressait un second arc de triomphe qui occupait la route entière, et portait cette inscription : *Vive l'Empereur ! Vive Monseigneur !*

De ce point la place présentait le spectacle le plus brillant. Elle était splendidement décorée dans toute son étendue, chaque maison était ornée avec un goût exquis. Les balcons et les croisées ruisselaient de verdure et de fleurs, les piliers des cornières étaient cachés par des génévriers gigantesques, et leurs arceaux dessinés par des décorations de styles variés. Les étendards, les bannières et les oriflammes s'agitait dans les airs. C'était un spectacle magnifique, imposant, presque grandiose.

Ce qui est digne de remarque, c'est qu'aucun décorateur n'avait été chargé de diriger la fête, cette décoration émanait du goût de tout le monde, chacun avait fait à sa tête et il en était sorti une merveille.

Les hommes qui penchent toujours vers le mal, d'après le Livre Saint, avaient voulu se laver de cette accusation par leur zèle.

Les femmes, pour qui rien n'est impossible, se sont surpassées, et elles s'acquittent si bien de tout ce qu'elles entreprennent qu'elles devraient pouvoir faire toujours leur volonté, et si jamais, le gouvernail de l'Etat nous était confié nous promulguerions cette doctrine et la rendrions obligatoire. Ce serait une réforme comme une autre qui aurait l'avantage de satisfaire la plus belle moitié du genre humain, tandis que la plupart des changements ont la mauvaise fortune de mécontenter tout le monde, voire même souvent ceux qui les octroient.

Monseigneur s'avancant entre deux haies formées par toute la population, il était dans l'enchantement et dispensait ses bénédictions fécondes sur toutes les têtes qui s'inclinaient sur son passage. Il admira en passant la belle statue de la Vierge qui s'élève au milieu de la place, et il arriva au presbytère où l'attendait l'hospitalité la plus cordiale.

Le soir, le vent qui avait soufflé toute la journée, s'est affaibli, et un calme providentiel est venu seconder une splendide illumination. Tout à coup, comme par enchantement, la nuit disparaît : les demeures qui entourent la place se couvrent de feux aux couleurs variées, de lanternes vénitiennes, de transparents et de pyramides de lumières ; la grande rue se transforme à son tour en une rivière de flamme qui semble rouler des globes incandescents. La ville semble tout en feu, et des points éloignés de l'horizon on croit à un vaste incendie.

Dans cette décoration merveilleuse on a remarqué particulièrement l'effet splendide de nombreux transparents aux armes de Monseigneur, d'autres représentant St Martin, patron de la ville, œuvre d'un artiste aussi habile que complaisant, et des devises gracieuses.

Des milliers d'hommes, venus des campagnes, saisis d'enthousiasme à la vue d'un pareil spectacle, font sortir spontanément de leurs poitrines émus les acclamations les plus chaleureuses, et l'air retentit des cris répétés de vive Monseigneur ! lorsque, à 8 heures, sa Grandeur est venu parcourir la ville.

Le lendemain matin, Monseigneur a officié et donné le Sacrement de la Confirmation aux en-

fants des paroisses. Après la messe, il est monté en chaire et a adressé à la population, avec une émotion visible, les remerciements les plus gracieux, les plus éloquents.

Il a fait ensuite avec une charité parfaite et une opportunité pleine de tact, la paraphrase de cette parole sublime du Divin Maître : *Pax vobis*.

En écoutant religieusement les sages conseils et les vœux suaves qui sortaient de ses lèvres, nous nous disions tous bas. Ce bon pasteur, que la Providence nous a envoyé, est vraiment comme nous l'avions souhaité ; que ses enseignements soient entendus, et que Dieu soit loué !

Dans l'après midi, Monseigneur est allé visiter les écoles qui ont salué son arrivée des plus bruyantes acclamations. Il en est sorti après avoir été bon et gracieux pour tous, et il est rentré escorté par les enfants de la salle d'asile, habillés de blanc et portant chacun un drapeau aux couleurs de la Vierge.

Après avoir accordé encore un regard de gratitude aux décorations de la place, Monseigneur a salué de la main avec une grâce pleine d'aménité la population entière qui l'entourait, et il est reparti à 4 heures pour continuer sa tournée pastorale.

Le soir, la ville a continué la fête en signe d'adieu. L'illumination a été renouvelée plus brillante que la veille, si c'est possible, parce que le temps était plus calme et a permis d'allumer les innombrables lampions du monument que surmonte la Vierge.

Aujourd'hui notre petite ville est redevenue calme, elle s'attriste du départ de Monseigneur, mais elle en conserve un si vif souvenir qu'il nous est permis de dire qu'il est encore au milieu de nous.

L. L.

Nous avons dernièrement entretenu nos lecteurs de la distinction dont M. Pomireau, avait été l'objet pour la création de son vignoble de Cougnac. Un de nos compatriotes M. Cayla, vient d'adresser sur ce même sujet, au directeur de la Vigne, un excellent article que nous reproduisons :

UNE VIGNE MIRACULEUSE

A M. Tondeur, directeur de la Vigne :

Permettez-moi, mon cher Tondeur, de vous entretenir d'une création viticole que j'ai vue et admirée, et qui a mérité à son auteur une médaille d'or décernée par M. le ministre de l'agriculture.

Voici le fait en peu de mots :

En septembre 1867, j'eus occasion de voir à Gourdon (Lot), où je me trouvais dans ma famille, M. Pomireau, notaire, qui veut bien m'honorer de sa bonne amitié. Je savais qu'il avait créé un vignoble sur un monticule frappé de temps immémorial d'une stérilité complète.

Ce monticule qui offusqua bien souvent ma vue pendant mon enfance, était très connu dans le pays sous le nom de *Pech de Cougnac, la montagne de Cougnac*. Rien de plus disgracieux en fait de paysage. Du reste, d'après la tradition, c'était là que les seigneurs de Gourdon avaient dressé leurs fourches patibulaires.

Comme tout cela est changé, mon cher Tondeur. On dirait qu'un magicien a touché le monticule de sa baguette ; j'arrive à la réalité pour trouver la poésie.

M. Pomireau m'annonça d'abord qu'il attendait M. Malo, inspecteur général de l'agriculture, qui lui avait annoncé qu'il devait venir visiter sa plantation ; puis nous partimes pour Cougnac.

Je me croyais d'abord sous l'impression d'une illusion d'optique, je ne pouvais en croire mes yeux. Plus de rocs, plus d'arbres rabougris sur le monticule transformé : une végétation splendide, une vigne luxuriante de jeunesse et de prospérité ; une route carrossable au milieu, et dans la partie la plus élevée une jolie villa avec des persiennes vertes, un joli perron avec des caves naturelles tout autour, je dis *naturelles*, parce que les produits du vignoble seront largement logés dans des grottes qu'on a ménagées sous la roche.

On y jouit d'une vue magnifique à tel point qu'on se croirait dans un des cantons les plus pittoresques de la Suisse.

La route carrossable et les allées transversales sont bordées d'arbres fruitiers choisis avec autant de soin que d'intelligence ; près de l'habitation est un réservoir qui fournit de l'eau très abondamment pour l'exploitation.

N'oublions pas de dire qu'on trouve aussi dans le vignoble, un jardin potager, des fleurs et des fruits de toute espèce.

Il n'y aurait rien d'étonnant à cela, si M. Pomireau avait eu pour créer sa vigne un terrain ordinaire. Mais il a dû vaincre des obstacles sans nombre, diriger lui-même les travaux pour arriver au but qu'il devait atteindre.

M. Pomireau a su créer un vignoble sur un terrain frappé de stérilité séculaire ; c'est ce qui constitue le principal mérite de ce chef-

d'œuvre viticole ; en effet, si son exemple était suivi, nous pourrions avoir en France plus de six millions d'hectares de vigne en plus, sans recourir aux terrains propres à d'autres cultures ; appréciée à ce point de vue, la création de M. Pomireau mérite la plus sérieuse attention des amis de la viticulture.

Ainsi en a jugé M. le ministre de l'agriculture. En octobre 1867, il a délégué l'inspecteur général M. Malo, pour visiter le vignoble de Gougnac, et dernièrement il a accordé à M. Pomireau une médaille d'or.

Nous ne saurions trop applaudir à ce résultat qui honore également M. Pomireau et l'administration qui se déclare par ce fait protectrice bienveillante de la viticulture.

N'oublions pas de dire qu'en septembre dernier nous avons pu constater l'excellent choix des cépages fait par M. Pomireau ; nous pensons que si jamais l'administration établit dans chaque localité importante des pépinières-viticoles, la plantation de M. Pomireau fournira les plus précieuses ressources.

La consommation du vin augmente et elle augmentera encore dans de grandes proportions ; appliquons-nous donc à augmenter la production tout en améliorant la qualité, et sans recourir aux terrains accessibles à la charrue. C'est le problème qu'a su résoudre M. Pomireau dont le nom devra figurer dans l'histoire de la vigne française.

J.-M. CAYLA.

MORT DE MGR LOUIS BEL.

L'un des prêtres les plus recommandables du canton de Puy-l'Evêque et sa famille, notre contrée, notre diocèse, la congrégation de St-Lazare, la religion, la cause de la civilisation chrétienne en Orient, viennent d'éprouver une perte aussi imprévue que considérable en la personne de Mgr Louis Bel, de Castelfranc, évêque d'Agathopolis et vicaire apostolique de la mission d'Abyssinie, décédé à Alexandrie, le 1<sup>er</sup> mars courant. On manque encore de détails sur le genre de maladie qui a tout d'un coup arrêté dans sa sainte et laborieuse carrière cet intrépide soldat de l'Evangile, épuisé ses forces et mouru sa couronne avant le temps. Malheureusement, il ne peut exister aucun doute sur la réalité de cette triste nouvelle.

Une lettre adressée de Marseille par un compatriote, presque un camarade d'enfance du regrettable prélat, M. Louis Molinié, natif de Castelfranc, comme lui, en mentionne une autre d'Alexandrie d'Egypte, relative à l'événement. Nous les reproduisons toutes deux comme une manifestation touchante et spontanée des sentiments que Mgr Bel s'était attirés et que sa fin a fait éclater :

« Madame,

« C'est le cœur rempli d'amertume et de douleur que je viens vous annoncer une bien triste et regrettable perte. Le bon et pieux évêque Monseigneur Bel a quitté ce monde pour aller se reposer de ses pénibles travaux dans le ciel. Bapiste Delierme, sa bonne et chère compagne, et M. Robert de Montcuq, à qui on a écrit pour lui annoncer la fatale nouvelle, sont, comme moi, tous consternés de douleur.

« Voici la lettre que vient de recevoir M. Robert, qui a serré la main au saint défunt lors de son dernier voyage à Alexandrie.

« Alexandrie, le 9 mars 1868.

« Monsieur Robert,

« Nous avons la douleur de vous faire part de la mort de Monseigneur Bel, votre bon compatriote. Ce digne prêtre, que ses vertus avaient élevé si haut et qui a été trop tôt enlevé de cette terre pour le bien qu'il y faisait, est mort le 1<sup>er</sup> mars, à 9 heures du soir. La population d'Alexandrie, reconnaissante pour tout ce qu'il avait fait pour elle quand il était directeur de la maison où il est venu mourir, s'est associée avec un grand recueillement à ce deuil, qui était un deuil général....

« Pour nous, Madame, nous ne pouvons que le regretter amèrement ; mais lui, ce cher et vénéré *Louis Bel* priera pour nous dans un monde meilleur que celui-ci.

« Agréez, Madame, l'assurance de mon respect.

« Signé : MOLINIÉ. »

« A Madame de Cambios, à Castelfranc. »

Une seconde lettre fait savoir que ce M. Robert, de Montcuq, mécanicien, sans doute le parent des estimables prêtres du même nom, avait visité le 25 février Monseigneur Bel étendu sur son lit de souffrance à Alexandrie, et que celui-ci, lui serrant la main avec effusion, n'avait eu rien tant à cœur que de lui recommander de ne point parler de sa maladie, au cas où il écrirait au pays. Deux prêtres de la mission, MM. Cambon et Pellissier, ce dernier de Luzech, assistaient le vénérable malade auquel nuls soins n'auraient manqué, pas plus ceux de l'âme que ceux du corps. La voix de deux compatriotes aura fait retentir pour suprême consolation à ses oreilles comme un écho de la patrie et de la famille absentes, et cette autre famille qui le comptait au nombre de ses enfants de prédilection, celle de Saint-Vincent de Paul aura bien et recueilli son dernier soupir....

Une plume autorisée ne tardera point sans doute à retracer, pour l'édification commune des fidèles et pour l'honneur particulier de sa compagnie, la vie si courte mais déjà si bien remplie de ce missionnaire mort à la peine. Ce n'est ici qu'une humble esquisse, crayonnée à la hâte, d'une des physionomies les plus sympathiques et les plus éminentes à la fois qui se détachent du sol de notre province catholique.

Né le 27 septembre 1823, à Castelfranc, à l'ombre d'une vieille église dépendante de l'ancien domaine des évêques de Cahors, Louis Bel, appelé familièrement *Louiset*, ainsi que le nomme encore avec naïveté son ancien camarade Molinié, annonça de bonne heure les plus salutaires inclinations. Guidé par les leçons et par les exemples du digne frère qui l'avait précédé dans le sacerdoce, il fit des progrès rapides et simultanés dans l'étude et dans la piété. Successivement l'un des meilleurs élèves du petit et du grand séminaire diocésain, promu aux divers ordres sacrés, ne tarda pas à se sentir appelé par une vocation spéciale vers un degré plus élevé de la vie religieuse, vers une carrière toute d'abnégation et de sacrifices.

Fondée par l'illustre et vertueux Vincent de Paul au sortir des perturbations et des calamités de la réformation, la congrégation de la mission ou de St-Lazare représente au premier chef la tradition catholique des deux derniers siècles, dans ce qu'elle est de plus grave et de plus épuré. Cette communauté, toujours féconde et méritante, sans négliger ses attributions générales d'enseignement et de charité, a reporté vers les échelles d'Orient l'une de ses principales sphères d'activité comme si elle éprouvait le besoin de seconder, de raffermir, par sa propre action, sur ces rivages désertés, le vieil ascendant de la France chrétienne.

Ce fut à cette noble tâche que fut employé Louis Bel, peu de temps après avoir fait sa profession. D'abord simple missionnaire, puis préfet apostolique des missions d'Égypte et du Liban, il prêta son concours aussi actif qu'intelligent à toutes les œuvres instituées pour la régénération morale et religieuse des populations, se fit chérir de ses coopérateurs et indigènes et s'acquitta avec la plus rare distinction de toutes les fonctions confiées à son zèle et à son dévouement.

Il y a quelques années le R. P. Etienne, supérieur général des Lazaristes, fut prié de prendre à sa charge la mission d'Abessinie, jadis florissante, mais tombée dans le plus misérable état de déperissement et d'abandon, depuis la mort de Mgr de Jacobis, son dernier chef. Louis Bel, parut le seul homme dont la trempe active et solide, l'abord séduisant, la pénétration et la maturité précoces pussent suffire à une aussi périlleuse épreuve. M. Etienne le proposa immédiatement au Saint-Siège, pour vicaire apostolique de cette région lointaine et à demi-sauvage. Sacré à Paris, le 22 novembre 1865, sous le titre d'évêque d'Agathopolis in partibus infidelium, Mgr Bel ne séjourna en France que quelques mois, le temps de revoir sa famille avant de la quitter pour toujours, de faire un pèlerinage filial au lieu consacré par la naissance de St-Vincent-de-Paul, de recueillir enfin les instructions et les encouragements de son digne père, en vue de l'entreprise inégale à toute force humaine qui venait de lui être imposée.

Il allait s'y livrer bientôt tout entier... Dieu seul a pu compter, ses compagnons de souffrance et d'épuisement pourraient à peine nous redire en partie les travaux, les privations et les fatigues sans nombre qui ont marqué, jour par jour, heure par heure, ces deux années d'apostolat. Il a décrit lui-même dans une de ses lettres les plus remarquables, publiées par les *Annales de la mission*, recueil spécial de sa communauté, les obstacles moraux et matériels qu'il rencontrait sous ses pas, l'insalubrité du pays, les intolérables chaleurs et les influences pestilentielles du climat. C'est sans nul doute à l'une de ses causes que sa constitution alerte et saine a dû succomber.

Les honneurs de l'épiscopat, n'ont été pour lui que les avant-coureurs du martyre ! Aussi partit-il

pour sa mission comme pour un de ces voyages dont on sait qu'on ne revient pas. Sa gaieté, sa confiance en Dieu, écartaient pourtant tout nuage de son front, et sa conversation enjouée, miroir de sa parfaite sérénité d'âme, ne trahissait aucun pressentiment. Avec quel fin sourire il dépeignait les pièces essentielles selon lui de son costume d'évêque, des sandales pour les longues marches à l'éthiopie, les sables de l'Éthiopie, et un serre-tête d'étoffe blanche, bien mince préservatif contre un ciel de feu !...

Voici donc ses courses évangéliques terminées ! Il ne verra point germer la semence que ses sueurs ont arrosée le long de ces sillons inconnus et peut-être infertiles ! Son œuvre interrompue n'en est pas moins admirable, digne des bénédictions de la terre et des cieux. Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui portent le salut aux nations ! Mgr Louis Bel a été de ceux là. L'un des plus jeunes, des plus aptes et des plus éprouvés de ces vaillants athlètes de la foi, de la parole sainte, il est déjà entré dans son glorieux repos. — « Vivant, il était l'honneur de ce diocèse. » Suivant la juste appréciation que dans une circonstance toute récente Mgr l'évêque de Cahors, faisait de lui devant son frère, à Montcabrier. Sa mort prématurée n'est que la transformation céleste de sa vie. C'est bien de tels apôtres que l'on peut dire avec certitude ce que l'Église chante sur la dépouille mortelle du moindre de ses enfants : *Vita mutatur, non tollitur !*

C. DELONCLÉ.

Puy-l'Evêque, 19 mars 1868.

P. S. Depuis que ces lignes ont été écrites, une lettre de M. Maréchal, prêtre de la mission d'Alexandrie, a apporté de nouveaux détails. C'est par un accès de fièvre pernicieuse que Mgr Bel a été enlevé au bout de cinq jours de maladie. Parti de Massouah, avec 4 jeunes abyssins, il était arrivé à Alexandrie, le 25 février, et se proposait, après avoir pris quelques jours de repos dans cette ville, de se rendre à Rome et de là à Paris, pour les intérêts de sa mission.

Il avait déjà étudié à fond la langue, les mœurs et les besoins des peuples qu'il évangélisait et au milieu desquels sa mort fera certainement un très grand vide. Il eut aussi bien dignement représenté la France dans les complications que ne peuvent manquer d'entraîner l'expédition anglaise, dirigée contre Théodore en ce moment même.

Le 18 du courant, un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Langlade (Baptiste), à Souillac. Dans le grenier de ladite maison, se trouvait une certaine quantité de chanvre d'une valeur de 3,000 fr., appartenant au sieur Saquebouille, cordier. Le feu a tout consumé, malgré

les plus grands efforts de la population pour s'en rendre maître. Le tout était assuré à la compagnie *l'Union*.

Demain Dimanche, 22 mars, sur le cours Fénelon, à 5 heures du soir, la Société instrumentale *Ste-Cécile* fera entendre les morceaux suivants :

- 1° *Les Trappeurs*, pas redoublé ;
- 2° *Les Basses enchantées*, marche ;
- 3° *Le Festival*, pas redoublé ;
- 4° *Le Joyeux Sapeur*, quadrille.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Mars.

- 19 Oculi (Joséphine), enfant trouvé.
- 19 Lachaise (Marie), rue du Château.

Décès.

- 19 Crayssac (Marie-Louise), 19 ans, rue de la Mairie.
- 19 Delville (Julie-Louise), 4 ans 1/2 faubourg Labarre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 Mars 1868.

26 versements dont 6 nouveaux 5,297 »  
48 remboursements dont 4 pour solde 1,850 28 »  
Pour la chronique locale : A. Layrou.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux obligations algériennes de 500 fr. 5 0/0, émises au pair par la Société algérienne et garanties par les annuités de l'État, sont reçues :

A Paris : à la Société générale algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines ; au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19, et à la Société générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements : aux recettes des finances, chez tous les correspondants du Crédit foncier et dans les agences de la Société générale.

L'annuaire encyclopédique du 19<sup>e</sup> siècle 1861 (grand in-8<sup>o</sup>, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence

les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Siraps, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS  
Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Addresser (en mandat-poste ou timbres-postes) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lot et

5 GROS LOTS, 550000 F.

AFFECTIONS DE POITRINE,

Les expériences comparatives faites dans hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et article non signés A. Layrou.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. à l'Usine, 25, rue de la Mare-Mémilmontant, Paris.

PASTILLES DIGESTIVES DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE DE BURIN DU BUISSON

PHARMACIEN, lauréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Ces pastilles constituent le médicament le plus nouveau et le plus rationnel pour combattre toutes les affections des voies digestives. Elles contiennent en effet l'acide lactique, l'un des éléments normaux de la digestion, combiné avec la magnésie calcinée, dont les bons effets sont appréciés de tous les médecins, et la soude, sel qui fait la base des eaux de Vichy et de la plupart des eaux minérales alcalines. Cette triple association de trois produits dont l'efficacité est populaire, explique le succès que l'on en obtient dans les gastrites, gastralgies, renvois de gaz, gonflement de l'estomac, vomissements après les repas, indigestions, maux d'estomac, etc. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1° *Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme*; 12<sup>e</sup> édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.

2° *Traité d'Épuisement prématuré* ; quatrième édition, 1 vol. de 626 pages.

3° *Traité des Maladies des Femmes* ; 1 vol. de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D<sup>r</sup> JOZAN, 183, rue Rivoli ; ANIERE édit., 4, rue Dupuytren et les princip. libraires.

Avec ces ouvrages les malades peuvent se traire eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 52 fr. POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des nauplires, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales F. Signature : *Chambrier* Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBORNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Cahors, LAFON-BESSEMER, dh. ; à Gourdon, CABANES dh.

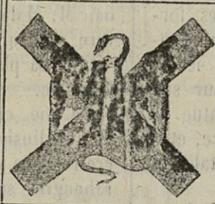
VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

GUERRE ! GUERRE ! au préjugé et à la routine



Nous offrons : 1<sup>o</sup> aux malades des preuves sérieuses, 2<sup>o</sup> aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WIATKA, importation galvanique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. Dépositaires généraux : R. BARLIERIN et Ce, à Tarare (Rhône) ; PARIS, 10, galerie Vivienne ; LYON, 114, quai Pierre-Scize. Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

A VENDRE en bloc, ou à parcelles,

LA MÉTAIRIE DE MONTAUDIÉ

(Commune de Pern), à côté de la route de Cahors à Castelnaud.

Terres labourables, Vignes, Bois, Pacages ; Culture du Tabac ; vastes et solides Bâtimens en tout genre ; Fontaines et Ruisseaux.

Belle occasion. Grandes facilités pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> Labie, notaire à Cahors ; — à M. Emile Guilhou, faubourg Cabazat, à Cahors ; — et pour traiter, à M. Bonnet, expert-géomètre à Labastide-Marnhac, qu'on trouvera à Cahors, rue Brives, les jours de foire et de marché.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHONNE-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et cicatriser les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule).

EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.

A Cahors, Vinet, négociant ; Souillac, Fumat ; Figeac, Puzenac ; Puy-l'Evêque, Darnis, quincailler ; Lacapelle-Marival, Granie.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affran-chir).

AVIS

Un négociant retiré, désirerait représenter à commission une maison de Lot, auprès du commerce des vins de Paris et environs. Ecrire à L. C. poste restante à Paris.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinet, Pharmacien.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D<sup>r</sup> CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Le propriétaire-gérant : A. Layrou